L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

Bureaux, No 75, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI MATIN, 7 OCTOBRE

Bureau de l'Agent Spécial,

Troisième Agence du Département de Trésor.

Nouvelle-Orléans, Lne., 29 septembre 1865

Et à la suite de l'indication de la nomination de l'Honorable Secrétaire du Trésor, en date du deux septembre 1865, et, à la suite de l'indication du demande de l'Agent Général du Département du Trésor, en date du vingt six septembre 1865, le soussigné assume la surveillance de la collection du coton et d'autres propriété de tactura dans les limites suivantes (LOUISIANE AGENCE, Mr O. N. Cutter s'est étant retiré pour cause de santé) "Toute la partie de l'Etat de la Louisiane située à l'Ouest du fleuve Mississippi, toute la partie de l'état de l'Arkansas et autres sur le Rivière Rouge, la Rivière Ouachita et leurs tributaires, tous sur le de bas vr. Pauche, Hatchie, Ouabet, Lake Bayou, Titus, Red River, Hopkins, Lamar, Fannin, Collin et Grayson de l'Est de Texas."

II—Tout coton qui arrivera ou se trouvera dans ledit agent comme agent dans les limites ci dessus décrites, devra rester sous la garde de notre bureau locaux pour le compte et de l'Etat et de la Confédérée, et ce dernier n'est pas autorisé à disposer de ce dit coton sans l'ordre de notre bureau.

III—Tous les propriétés appartenant au gouvernement et situées dans les limites ci dessus définies, doivent être envoyées à la Nouvelle Orléans, Lne., et adressées à O. H. Burbridge, agent spécial du département du Trésor. Il ne sera point permis d'en expédier pour le Nord.

IV—Il sera accordé une récompense libérale à ceux qui, agissant en propriété ou capitaine ou abandonnée, les auront préservée ou sauvegardé, et tous les contrats relatifs à des propriétés du gouvernement doivent être consulés directement avec les agents assistants.

IX—Il ne sera point permis aux agents assistants de nommer des agents ou d'employer qui que ce soit sans ordre du gouvernement, accepté les propriétés et les revenus pourraient autorisés l'empêchement lorsqu'il s'agira de faire des contrats.

O. H. BURBRIDGE.

Agent spécial du Département du Trésor

1er oct—3F à la Douane de la Nile Orléans

Taxe directe des Etats Unis.

PAROISSE DE JEFFERSON.

Commission de la taxe directe des Etats Unis, *pour l'état de la Louisiane.*

Bureau, rue de la Commune, No 186, Nile Orléans, 19 août 1865.

Et établissement des taxes pour le Paroisse de Jefferson a été achevée et les taxes prélevées en vertu d'un acte intitulé "acte pour la perception de taxe directe dans les différentes districts insurgés, dans les Etats Unis et pour d'autres buts", lequel a été approuvé le 7 juin 1862—devront être payées à la Maison de Cour, dans la ville de Carrollton, dans le district de Jefferson à notre bureau, rue de la Commune, No 186, Nile Orléans, dans les soixante jours qui suivront le 13 août 1865.

Tous les terrains et emplacements de terre situés dans les limites de la dite Paroisse et sur lesquels les taxes ne seront pas payées dans les dits soixante jours seront déclarés forfaits au profit des Etats Unis.

Mr. E. W. Sobeski est autorisé à recevoir les taxes dans la Paroisse de Jefferson, à la Maison de Cour de la dite ville de Carrollton, pendant soixante jours à partir de cette date. Les personnes qui le préféreront pourront payer leurs taxes au bureau de la Nile Orléans. Il conviendrait, pour les contribuables et pour nous même, que les derniers reçus de taxes ci-dessus mentionnées soient présentés à notre bureau.

Les billets du Trésor sont SEULS reçus en paiement des taxes.

E. M. RANDAL,
G. W. AMES,
D. H. BEAL,
Commissaires pour la taxe directe des Etats Unis, en Louisiane.

Pour copie conforme, E. S. DERICKSON, commis

15 août—6w

ETAT DE LA LOUISIANE.

Département de l'Exécutif.

Nouvelle Orléans, 27 septembre 1865.

ATTENDU qu'une demande m'a été adressée pour la confirmation des lettres-patentes en faveur de Jean Blache comme encadreur dans et pour la paroisse d'Orléans, savoir :

1o—Un bon en date du 29 janvier 1851 pour $10,000, signé par J. S. Blache, comme principal, et Marguerite Lacomelle son caution.

2o—Un bon en date du 5 avril 1852 pour la même somme, signé par J. S. Blache comme principal et G. Brosle comme caution. Lesdits bons ayant été donnés pour le Jean encadreur, partira publiquement, tous les deux ans.

Avis est donné à toutes les personnes intéressées dans les bons mentionnés ci-dessus de faire connaître par écrit au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt (90) jours qui suivront la dernière publication de cet avis les raisons pour lesquelles les dits bons ne seraient pas annulés et annulés.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, en vingt septième jour de septembre A D 1865.

Signé MADISON WELLS.

S. WROTNOWSKI, Secrétaire d'Etat. 30sept—1m

ETAT DE LA LOUISIANE.

Bureau de l'Exécutif.

Nouvelle Orléans, 2 septembre 1865.

ATTENDU qu'une demande m'a été adressée par J. Blache pour la confirmation de ses lettres officielles comme encadreur dans et pour la paroisse d'Orléans, savoir :

1o—Un bon en date du 19 juin 1858 pour $10,000 signé par J. E. Blache, comme principal, et Verrell S. Blache, comme caution.

2o—Un bon en date du 12 novembre 1859, pour le même montant, signé par J. E. Blache, comme principal, et J. Mathieu Blache, comme caution.

3o—Un bon en date du 18 décembre 1860, pour le même montant, signé par les mêmes personnes. Les dits bons ayant été donnés pour le Blache encadreur dans et pour la dite paroisse, pour le compte de la place de la Nile Orléans. Les personnes qui avaient des propriétés du genre des dites mentionnées plus haut et qui ont disposé, devront, le plus tôt possible, faire un rapport détaillé à qui ces propriétés ont été livrées. Ce rapport indiquera le nom, le date de la livraison, et ces personnes devront, si elles le savent, dire pour quel hôpital ces propriétés ont été expédiées, et quel bâtiment a été qui elles étaient adressées.

VII—Toutes les propriétés appartenant au gouvernement et situées dans les limites ci dessus définies, doivent être envoyées à la Nile Orléans, Lne., et adressées à O. H. Burbridge, agent spécial du département du Trésor. Il ne sera point permis d'en expédier pour le Nord.

VIII—Il sera accordé une récompense libérale à ceux qui, agissant en propriété ou capitaine ou abandonnée, les auront préservée ou sauvegardé, et tous les contrats relatifs à des propriétés du gouvernement doivent être consulés directement avec les agents assistants.

IX—Il ne sera point permis aux agents assistants de nommer des agents ou d'employer qui que ce soit sans ordre du gouvernement, accepté les propriétés et les revenus pourraient autorisés l'empêchement lorsqu'il s'agira de faire des contrats.

O. H. BURBRIDGE.

Agent spécial du Département du Trésor

1er oct—3F à la Douane de la Nile Orléans

Taxe directe des Etats Unis.

PAROISSE DE JEFFERSON.

Commission de la taxe directe des Etats Unis, *pour l'état de la Louisiane.*

Bureau, rue de la Commune, No 186, Nile Orléans, 19 août 1865.

Et établissement des taxes pour le Paroisse de Jefferson a été achevée et les taxes prélevées en vertu d'un acte intitulé "acte pour la perception de taxe directe dans les différentes districts insurgés, dans les Etats Unis et pour d'autres buts", lequel a été approuvé le 7 juin 1862—devront être payées à la Maison de Cour, dans la ville de Carrollton, dans le district de Jefferson à notre bureau, rue de la Commune, No 186, Nile Orléans, dans les soixante jours qui suivront le 13 août 1865.

Tous les terrains et emplacements de terre situés dans les limites de la dite Paroisse et sur lesquels les taxes ne seront pas payées dans les dits soixante jours seront déclarés forfaits au profit des Etats Unis.

Mr. E. W. Sobeski est autorisé à recevoir les taxes dans la Paroisse de Jefferson, à la Maison de Cour de la dite ville de Carrollton, pendant soixante jours à partir de cette date. Les personnes qui le préféreront pourront payer leurs taxes au bureau de la Nile Orléans. Il conviendrait, pour les contribuables et pour nous même, que les derniers reçus de taxes ci-dessus mentionnées soient présentés à notre bureau.

Les billets du Trésor sont SEULS reçus en paiement des taxes.

E. M. RANDAL,
G. W. AMES,
D. H. BEAL,
Commissaires pour la taxe directe des Etats Unis, en Louisiane.

Pour copie conforme, E. S. DERICKSON, commis

15 août—6w

ETAT DE LA LOUISIANE.

Bureau de l'Exécutif.

Nouvelle Orléans, 2 septembre 1865.

ATTENDU qu'une demande m'a été adressée par J. Blache pour la confirmation de ses lettres officielles comme encadreur dans et pour la paroisse d'Orléans, savoir :

1o—Un bon en date du 19 juin 1858 pour $10,000 signé par J. E. Blache, comme principal, et Verrell S. Blache, comme caution.

2o—Un bon en date du 12 novembre 1859, pour le même montant, signé par J. E. Blache, comme principal, et J. Mathieu Blache, comme caution.

3o—Un bon en date du 18 décembre 1860, pour le même montant, signé par les mêmes personnes. Les dits bons ayant été donnés pour le Blache encadreur dans et pour la dite paroisse, pour le compte de la place de la Nile Orléans. Les personnes qui avaient des propriétés du genre des dites mentionnées plus haut et qui ont disposé, devront, le plus tôt possible, faire un rapport détaillé à qui ces propriétés ont été livrées. Ce rapport indiquera le nom, le date de la livraison, et ces personnes devront, si elles le savent, dire pour quel hôpital ces propriétés ont été expédiées, et quel bâtiment a été qui elles étaient adressées.

VII—Toutes les propriétés appartenant au gouvernement et situées dans les limites ci dessus définies, doivent être envoyées à la Nile Orléans, Lne., et adressées à O. H. Burbridge, agent spécial du département du Trésor. Il ne sera point permis d'en expédier pour le Nord.

VIII—Il sera accordé une récompense libérale à ceux qui, agissant en propriété ou capitaine ou abandonnée, les auront préservée ou sauvegardé, et tous les contrats relatifs à des propriétés du gouvernement doivent être consulés directement avec les agents assistants.

IX—Il ne sera point permis aux agents assistants de nommer des agents ou d'employer qui que ce soit sans ordre du gouvernement, accepté les propriétés et les revenus pourraient autorisés l'empêchement lorsqu'il s'agira de faire des contrats.

O. H. BURBRIDGE.

Agent spécial du Département du Trésor

1er oct—3F à la Douane de la Nile Orléans

DIVINATION, PREDICTION

PAR MADAME ADAH,

Correspondante parisienne et élève de Mlle Lenormand. Bureau de consultation, de 10 heures du matin à deux heures du soir.

95 rue St Louis, entre Bourbon et Dauphine.

Sept—3m, 7m

AVIS.

La société HAYES, SANDERS & CO. a été dissoute, par mutuel consentement, en mars 1865, et notre ancien associé, M. Jules Blache, a été nommé par les associés de Commerce à la Nouvelle-Orléans (1 rue) associé à JOSEPH WILLIAMS, de la paroisse d'Ascension, sous la raison sociale WILLIAMS & SANDERS. Le bureau est pour le moment, au No 43 de la rue de l'Orange.

J. W. SANDERS.

sept 30—3m

Graines de jardinage de 1re qualité

NOUVELLE RECOLTE de 1865.—Reçu récemment par les soussignés, "Building Star" "Mistress" et "North Star". Choux pommés de Hollande, Choux de Bruxelles, Pois de Jardin, Navets de Bonneuil, Navets, Betteraves, Radis, Carottes, Salades, Oignons, Poireaux, Persil, etc.

A vendre en vrac, et par Marchands de la Campagne à des prix modérés. E. ROUX, successeur de Mme Gaudet Rue Gaudet No 41, près Passage de la Bourse.

sept—3m

CONFITURE JARDINAGE DE LAIT

NOUVELLE RECOLTE.—Reçu tout récemment par le soussigné Gros Choux, Choux de Bruxelles, Pois de Jardin, Navets de Bonneuil, Navets, Betteraves, Radis, Carottes, Salades, Oignons, Poireaux, Persil, etc.

Pois, choux verts, navets, Radis Rouge.

Et tout le jardinage que le Jardinage qui a des petits matelots.

E. LAVIGNE, marchand de graines
rue St Charles, No 85,
en face le Théâtre St Charles

sept—1m

Ligne directe pour le Frêne.

Service des Paquebots-poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

WASHINGTON	2500	tonneaux	500 chevaux
LAFAYETTE	2000	do	300 do
EUROPE	2204	do	300 do
NAPOLEON III	3000	tonneaux	1100 do
ST. LAURENT	2000	do	300 do
FRELIGH	1500	do	300 do

Départ de New York.

LAFAYETTE en WASHINGTON, vendredi 13 octobre
EUROPE, Duchesne.....vendredi 10 novembre

Prix du passage en or.

Première classe, $ 50.—Seconde classe, $30.

Y compris le vin de table pour l'une et l'autre classe.

Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest, seront pourvus ici du coupon de billets de chemin de fer, moyennant $5 pour les premières classes, et $3 pour les secondes.

Les passagers seront visités par la Douane à leur arrivée à Paris seulement.

Bons nationaux gratuits.

Pour plus de détails, s'adresser à

GEO. MAGKENZIE,
7, Broadway, New York
A Paris, 12, boulevard des Capucines (Grand Hôtel).
Au Havre—chez William Scottin Cie. 5 fev—6F

POUR MATAMOROS.—Le goélette américaine fine Hirondelle de 300 tonneaux, Wields, Weiss capitaine, ayant de bonnes accommodations pour passagers, et son chargement en partie préliminaire, partira vendredi, Toutes les 1865 Pour balance de fret sur le pont ou passage, s'adresser à L. JOURLANG,
20 rue Natchez, près Magazine,
ou à CORNIER & LeBLANC, 85 Vieille Levée.

1er oct—7j

POUR BORDEAUX.—Le navire français de trois ponts NINS FILS, capitaine Privat, ayant son chargement entier engagé, partira pour le port et reçoit le 15 octobre courant. Pour passage, s'adresser au capitaine à son bord ou à MM. A. ROCHEREAU & Co
16 et 18 rue St Louis

POUR LE HAVRE.—Le barque clipper SHARPSBURG, de première classe, capitaine Horace Staples, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée à bord, partira sous peu. Pour reste de fret ou passage (bonne commodation, chambres) s'adresser à

GEO. W. MYERS & Co.
Rue du Cami No 52.

16 sept

Ligne régulière.

POUR LA HAVANE.—Départ sous peu—La goélette-clipper anglaise MORRIS, bien connue et de livraison, capitaine F. N. Frouty, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour reste de fret ou passage (bonne commodation) s'adresser au capitaine à bord, ou les de marchés aux viandes, ou au No 2 de la rue Vieille Levée.

Sept—

POUR MATAMOROS soit que le NEPTUNE, capitaine Jones, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour reste de fret ou passage bonne commodation—s'adresser à

14 sept— PUIG FRERES, No 18, rue Desolps.

POUR MATAMOROS—Le belle goélette américaine, de 150 tonneaux, MARY JANE, capitaine Hewett, ayant la majeure partie de son fret engagé, chargé à bord, partira sous peu de jours. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à

L. JOURLANG,
20, rue Natchez, entre Magazine et Tchoupitoulas.

Sept—1m

POUR LE HAVRE.—Le magnifique navire ROBT. C. WINTHROP, capitaine Blatwarts, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour reste de fret ou passage (bonne commodation) s'adresser au capitaine à bord, ou à MM. GEO. W. HYNSON & Co.
Rue du Camp No 92

Pour passage—excellents emménagements—s'adresser au capitaine, à bord, au poteau 85, Troisième District.

4 oct—6F

TRÉSOR DES ETATS-UNIS.

Bureau de l'agent spécial du département du Trésor.—Troisième agence.

Nouvelle Orléans, 3 octobre 1865.

Les officiers commandant des bateaux à vapeur, tous autres bâtiments ou barges transportant du coton à la Nouvelle Orléans, sont requis de donner à un bureau des copies de tous les manifestes immédiatement après leur arrivée et avant de décharger leur fret. L'endroit où le coton a été embarqué, les noms des expéditeurs et ceux des consignataires devront figurer sur le manifeste toutes les fois qu'il sera expédié du coton pour la Nouvelle-Orléans, d'un point quelconque de la Rivière Rouge et de ses tributaires, de la Ouachita et de l'ouest du fleuve Mississippi, en dessous d'Helena (Arkansas). Tout commandant qui ne se conformera pas à cet ordre sera sujet à toutes les pénalités qu'il se peut la loi.

O. H. BURBRIDGE, agent spécial,
Bureau, à la Douane.

5 oct—6

AVIS AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE.

LES tableaux d'assessement de la ville ayant été dûment déposés au bureau des Assessements, le dit bureau va rester à l'Hôtel de Ville, du No 15, les LUNDIS 2 9, 16, 23 et 30 octobre prochain, à midi, pour recevoir les plaintes et les preuves qui seront produites en considération les demandes de rectification des personnes qui désirent obtenir de la réduction ou et se représenter dernière, époque et les tableaux d'assessement étant exposés, par le bureau des Assessours, pour examiner les rectifications.

Le bureau sera ouvert de 9 heures du matin à 12 heures de l'après-midi, tous les jours ouvrables, et de 1 heure à 3 heures de l'après-midi, pour les tableaux d'assessement et recevoir les demandes de rectifications.

E. L. BERCIER,
Secrétaire du Bureau des Réviseurs

Sept—30f

AVIS.

Bureau du Contrôleur.

Hôtel de Ville,
Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1865.

DES arrangements ayant été faits avec les Greffiers des Cours de District et avec le Shérif, pour le remboursement de l'excès des frais de cour et ceux du Shérif, sur les taxes de 1861, 1862, et 1863, toutes les personnes qui ont laissé leurs reçus à ce bureau sont par le présent requises de se présenter pour obtenir ces reçus qui seront payés sur présentation au Shérif et au Greffier de Cour où l'affaire a été introduite.

S. HOWELL,
Contrôleur.

Approuvé :
G. BURKE, Maire Adjoint. 6oct

Wm A. SEAY,

AVOCAT

ALEXANDRIE, (LOUISIANE)

EXERCERA sa profession dans les Cours de Rapides et des paroisses voisines. 2sept—1m

C. DE LASSUS,

Courtier de change,

33.....RUE CARONDELET.....33

20 sept—6m

FONDERIE DE LEEDS.

(Etablie en 1828.)

AU COIN DES RUES DELORD ET FOUCHER

Nous avons l'honneur d'annoncer à nos amis et au public que nous sommes maintenant prêts—COMME PAR LE PASSÉ—à faire des machines à vapeur, des bouilloires, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des machines à dessécher, des moulins à sucre, des presses à coton, des vis Nowell, des fourneaux, des barres de grille, toutes sortes d'ouvrages pour habitations et bateaux à vapeur ET TOUTES LES MACHINES DONT LE SUD BESOIN.

6sept LEEDS & C

E. MONTAGNE Jr.,

MARCHAND-COMMISSIONNAIRE,

RUE ST. LOUIS, No 91,

Sollicite respectueusement des consignations de PEAUX, LAINE, MOUSSE, CEUFS, VOLAILLES et toute espèce de produits de la campagne. Il remplit promptement ces ordres pour provisions, quelques autres articles. 1er sept—3m

AVIS.

MR. L. de MONTLUZIN, ancien professeur au Collège de la Louisiane et directeur de l'Institution de St-Jacques, s'est fixé à la Nile-Orléans, profitant la population nombreuse et les différentes écoles d'institutions de cette ville, qu'il a l'intention de se consacrer à l'enseignement de langues, des langues modernes, des sciences mathématiques et physiques et du dessin. S'adresser pour tous renseignements aux bureaux du journal PAREILLE. 8sept—

AVIS.

Mr. J. A. LA NEUVILLE, ex-pharmacien de la rue de la Course, a l'honneur d'informer ses amis et le public, qu'il vient d'ouvrir une pharmacie au coin des rues Bayonne et Olivier, sous le nom de SALOMBRE STREET DISPENSARY. Il se tiendra constamment au courant de médicaments et de parfumerie les plus frais.

Un soin tout spécial sera donné à la préparation des prescriptions. 24 sept—1m

Billets des Banques de la ville, se vendent toujours aux prix les plus élevés de M. J. Ché des billets des banques suivantes—

UNION,
MARCHANDS,
CRESCENT CITY,
ORLEANS
LOUISIANE.

ETAT DE LA LOUISIANE

11j1—1m J. L. LEVY, courtier, 137 Gravier.

ALEX. BONNEVAL.....Jno. DOLHONDE.

BONNEVAL & DOLHONDE,

COURTIERS

DE BONS, ACTIONS, BILLETS, TRAITES SERIP ASSURANCES, OR, ARGENT, &c.

155.....Rue de la Commune.....155

1er oct—3m

ERNEST MIX, M. JEFF. THOMPSON,
Autrefois de Memphis, Autrefois de Mobile,
ELGIN POWER, autrefois de l'Arkansas.

Mix, Thompson & Power,

MARCHANDS DE COMMISSIONS EN GENERAL

Marchands commissionnaires, fourniers de notre et de préférence, Nouvelle Orléans,

RUE DE LA COMMUNE n° 67, ET RUE DU CANAL n° 56.

NOUS étant établis à la Nouvelle Orléans pour faire le commerce de grosserie et les affaires de commission et de courtage, nous sollicitons l'appui de nos amis du Sud et de l'Ouest. Nous nous commandons en toute compte de commission et bonne des choses sur le coton, le maïs et autres produits de l'Ouest et du Sud et nous nous sommes.

8sept—3m MIX, THOMPSON & POWER.

Whisky de Dexter.

WHISKY DE DEXTER

LE soussigné vient de recevoir de cette MARQUE JUSTEMENT CELEBRE de

WHISKY,

Un Fûtaine en commerce aux PRIX ORDINAIRES.

Les Mrs. DEXTER opinent rapide les opinions avec abondance appréciée et les mêmes employés qu'elle en dépende ainsi en toute sorte, les soussignés exécutent avec ponctualité et avec exactitude ponctuelle. Les ordres qu'ils ont reçus de leur maître, et ils ne cesseront de les exécuter, en leur ne les négligeant pas.

JNO. B. MURISON & Co.
rue Tchoupitoulas No 85,
Bureau de poste

1sept—3m

TROIS CENTS BALLOTS TOILE DUNDEE

Bonnes pour emballages de Fèves,
Bonnes pour emballages de Lingery, opinions
Bonnes pour sacs de Coton,
Bonnes pour pressés
Bonnes pour Sacs de Coton,
Bonnes pour Sacs de Coton,
Bonnes pour Sacs de Coton,